

# Qualité 2018 de l'eau sur l'unité de distribution :

## LAVIGNEY

Maitre d'Ouvrage : AD. COM. LAVIGNEY

Exploitant : REGIE

L'eau est prélevée dans plusieurs sources (aquifère des grès et aquifère calcaire karstique). Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

### Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.  
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 0

### Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.  
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 1,5

### Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.  
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

Concentration moyenne : 5,4

Concentration maximale : 5,9

### Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 4,7

Valeur maximale mesurée : 9,4

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

### Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.  
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 0

Nombre d'analyses non conformes :

Valeur maximale mesurée :

### Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne :

Concentration maximale :

## CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une turbidité excessive et une qualité microbiologique insuffisante qui ont nécessités une interdiction temporaire de consommation du 14 décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2018.

L'eau distribuée présentant de la turbidité, la collectivité doit engager une étude de traitement de clarification.

La collectivité doit mettre en place un système de gestion permettant de couper la ressource qui présente des excès de turbidité.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté

### Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).